

A l'att. des Offices cantonaux de
la formation professionnelle et
de l'enseignement secondaire,
et pour les personnes chargées
du dossier Assistant-e-s socio-
éducatifs/ves

Berne, le 13 octobre 2009

Recommandation de SAVOIRSOCIAL concernant les autorisations de former pour les écoles de pédagogie curative et les écoles à horaire continu dans le cas de la profession d'assistant-e socio-éducatif/ve, filières accompagnement des personnes handicapées et accompagnement des enfants

Mesdames, Messieurs,

SAVOIRSOCIAL, l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social a déjà publié une recommandation concernant les autorisations de former pour les écoles à horaire continu dans le cas de la profession d'assistant-e socio-éducatif/ve, filière accompagnement des enfants le mai dernier.

Sur demande des Organisation du monde du travail du domaine social cantonales SAVOIRSOCIAL a formulé une recommandation pratiquement identique pour les écoles de pédagogie curative.

SAVOIRSOCIAL est d'avis qu'une école de pédagogie curative ne doit pouvoir former un tel personnel que si elle est liée à des structures d'accueil pour enfants ou pour personnes handicapées pour garantir que les objectifs particuliers du plan du formation respectivement ses capacités puissent être acquis lors de l'apprentissage.

D'autres conditions-cadre doivent en outre être remplies, pour qu'une école de pédagogie curative soit considérée comme un lieu de formation approprié. Si ces conditions sont respectées, nous accueillons très favorablement le fait que des écoles de pédagogie curative s'engagent également pour former des assistant-e-s socio-éducatifs/ves de la filière accompagnement des personnes handicapées.

En même temps on a réajusté la recommandation concernant les écoles à horaire continu pour qu'elle ressemble à la forme de ladite.

Vous trouvez en annexe les recommandations de SAVOIRSOCIAL sur cette question. Nous serions heureux que vous puissiez prendre en compte ces recommandations lors de l'attribution à des écoles pédagogie curative et à horaire continu de l'autorisation de former, et vous en remercions d'avance.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Karin Fehr, Secrétaire générale
SAVOIRSOCIAL

SAVOIR
SOCIAL